

## AVIS DE CONCOURS

Ce concours est couvert par la directive 2004/18/CE.

### **SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR / ENTITE ADJUDICATRICE**

#### **I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :**

Ophis du Puy de Dôme, 32 rue de Blanzat, à l'attention de M. le directeur général, F-63028 Clermont Ferrand Cedex 2. Tél. 04 73 41 16 16. Fax 04 73 41 16 41.

##### **Adresse(s) internet :**

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.ophis.fr>.

##### **Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :**

Ophis, 32 rue de Blanzat, à l'attention de dennis Gauthier, F-63028 Clermont Ferrand. Tél. 04 73 41 34 23. E-mail : [dgauthier@ophis.fr](mailto:dgauthier@ophis.fr). Fax 04 73 41 16 41.

##### **Adresse auprès de laquelle les documents complémentaires peuvent être obtenus :**

Point(s) de contact susmentionné(s).

##### **Adresse à laquelle les projets ou demandes de participation doivent être envoyés :**

Ophis, 32 rue de Blanzat, à l'attention de la Direction du Développement et de la Maîtrise d'ouvrage, F-63028 Clermont Ferrand. Tél. 04 73 41 16 64. Fax 04 73 41 16 41.

#### **I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ OU ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :**

Autre.

Logement et développement collectif.

#### **I.3) ACTIVITÉ OU ACTIVITÉS PRINCIPALE(S) DE L'ENTITÉ CONTRACTANTE :**

### **SECTION II : OBJET DU CONCOURS / DESCRIPTION DU PROJET**

#### **II.1) DESCRIPTION**

##### **II.1.1) Intitulé attribué au concours/projet par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice :**

concours IUFM 2 : habiter la ville demain.

##### **II.1.2) Description succincte :**

le concours porte sur la construction d'un programme mixte de 70 à 100 logements rue de Nohanent et rue de Malville à Clermont Ferrand.

Il concerne :

- la réalisation de logements locatifs sociaux, d'accession et coopératifs avec locaux d'activités (100 logements)

Ou

- la réalisation de logements locatifs sociaux, d'accession et coopératifs avec locaux d'activités et restructuration d'un équipement public (70 logements).

L'Enjeu est ici de répondre aux exigences du monde contemporain en conciliant notamment mixité, durabilité, cohésion sociale, énergie et environnement, tout en maîtrisant la notion de coût global du projet (investissement, loyers, charges, maintenance).

Nous souhaitons que les enjeux de développement durable, sociaux, environnementaux et économiques soient traités afin de réaliser une opération générant de nouveaux modes de vie urbains.

Ce projet sera l'écrin d'une réflexion fondée sur l'intégration urbaine et sur la production d'une nouvelle offre de logements tenant compte de la dimension sociale dans sa globalité ainsi que des évolutions sociétales.

Estimation des travaux : 9.000.000,00 euros (H.T.)

La réalisation de cette opération est programmée pour une livraison mi 2014, compte tenu d'une durée des travaux estimée à 24 mois en lots séparés.

Le Permis de Construire devra impérativement être déposé avant juin 2011. L'appel d'offres devra être lancé en septembre 2011.

##### **II.1.3) Vocabulaire commun pour les marchés publics (CPV) :**

71230000.

## **SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE**

### **III.1) CRITÈRES DE SÉLECTION DES PARTICIPANTS :**

Conformité du dossier présenté.

Références en matière de logements locatifs sociaux et de développement durable.

Qualité architecturale des références présentées, qualité de la composition urbaine et paysagère, prise en compte du développement durable (insertion du bâtiment dans son site, qualité des usages des espaces privatifs et extérieurs, performance énergétique, maîtrise des charges etc.)

Moyens humains, techniques et organisations proposés pour exécuter les missions confiées

Engagement sur les délais et proposition d'un planning d'étude.

### **III.2) LA PARTICIPATION EST RÉSERVÉE À UNE PROFESSION PARTICULIÈRE :**

Oui.

Equipes de maîtrise d'oeuvre dont le mandataire sera un architecte ou une société d'architecture. L'équipe constituée de cotraitants devra intégrer les compétences suivantes : BET structure, BET Fluides, économiste, acousticien, acteurs et experts en sciences humaines (sociologues, philosophes, etc.).

## **SECTION IV : PROCEDURE**

### **IV.1) TYPE DE CONCOURS :**

Restreint.

Nombre envisagé de participants : 4.

### **IV.2) NOMS DES PARTICIPANTS DÉJÀ SÉLECTIONNÉS :**

### **IV.3) CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROJETS :**

les critères de jugement se référeront aux indications du programme du concours et tiendront particulièrement compte des points suivants :

- la proposition des équipes sera évaluée vis à vis de propositions innovantes relatives aux aspects de développement durable (volet social et environnemental), aux qualités urbaines, paysagères et architecturales du projet.

- maîtrise du coût global et des délais des travaux, propositions innovantes.

- aptitude à respecter le coût prévisionnel et les délais des travaux.

- mémoire organisationnel précisant notamment la méthodologie des études et du suivi de chantier.

### **IV.4) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**

#### **IV.4.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice :**

Opération n°1415 - Concours.

#### **IV.4.2) Conditions d'obtention des documents contractuels et des documents additionnels :**

#### **IV.4.3) Date limite de réception des projets ou des demandes de participation :**

2 septembre 2010 - 12:00.

#### **IV.4.4) Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés :**

#### **IV.4.5) Langues dans lesquelles les projets ou les demandes de participation peuvent être rédigés :**

français.

### **IV.5) RÉCOMPENSES ET JURY**

#### **IV.5.1) Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s) :**

Oui.

Nombre et montant des primes à attribuer : les 4 candidats invités à concourir seront indemnisés à hauteur de 40.000 euros (H.T.) chacun pour une mission esquisse.

#### **IV.5.2) Détail des paiements à verser à tous les participants :**

#### **IV.5.3) Contrats faisant suite au concours :**

Oui. Le lauréat ou l'un des lauréats du concours devra/devront être attributaire(s) des contrats de services faisant suite au concours.

#### **IV.5.4) La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice :**

Non.

#### **IV.5.5) Noms des membres du jury sélectionnés :**

## **SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

### **VI.1) CE CONCOURS S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES :**

Non.

### **VI.2) AUTRES INFORMATIONS :**

Chaque groupement candidat devra produire un dossier comportant les pièces décrites ci-dessous, toutes établies en langue française. L'absence de l'une des pièces ou sa non validité, entraînera la non recevabilité de la candidature.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités concernant le candidat :

- Lettre de candidature (DC 4 téléchargeable sur le site Internet : [finances.gouv.fr/minife/services/formulaires](http://finances.gouv.fr/minife/services/formulaires) ) désignant le mandataire et signée par tous les membres du groupement - (groupement qui devra être " solidaire ".)

- pour le mandataire (et éventuellement architecte associé), la déclaration du candidat (Dc5) incluant toutes les déclarations et attestations exigées par le code des marchés publics, complétée et signée, accompagnée de toutes les annexes demandées dans le formulaire (si redressement judiciaire : copie du / des jugement(s) prononcé(s) à cet effet, moyens, justificatifs fiscaux et sociaux, etc...)

- pour le mandataire (et éventuellement l'architecte associé), l'attestation d'assurance en cours de validité, portant d'une part sur la responsabilité civile professionnelle de droit commun et d'autre part sur la responsabilité décennale des constructeurs ;

- une copie de la carte professionnelle en cours de validité, attestant de l'inscription à l'ordre des Architectes.

Les pièces ci-dessous devront être présentées sur papier libre, non reliées, de façon à être reproductibles pour les membres du jury :

- une note de motivation exposant les raisons de l'intérêt porté à cette opération et les éléments qualifiant l'équipe pour la réaliser (2 pages maximum, format A4, mode portrait).

- une note de présentation du groupement (2 pages maximum, format A4, mode portrait) définissant la composition de l'équipe (ensemble des cotraitants), la répartition des tâches pour chacun des intervenants ainsi que les compétences mises en avant pour le suivi de ce projet (les justificatifs pour les cotraitants seront fournis dans un deuxième temps, uniquement par les candidats qui seront admis à concourir).

- liste de références similaires, d'opérations comparables

- 5 photos numérisées (au format jpeg) d'opérations déjà réalisées (ou en cours de réalisation) sur CD-ROM (sur le boîtier devront figurer le nom de l'équipe ainsi que la liste des photos produites avec le nom du projet et de la ville).

- description des moyens en personnels et matériels.

- un engagement écrit sur les délais d'études portés au présent AAPC (1 page A4 maxi, mode portrait).

- pour le mandataire (et éventuellement l'architecte associé), une sélection de 5 fiches maximum de références graphiques d'opérations réalisées dans des domaines similaires.

Les fiches de références devront impérativement être fournies sur le document type disponible sur simple demande par mail aux adresses suivantes : [dgauthier@ophis.fr](mailto:dgauthier@ophis.fr)

Ces références seront jointes au dossier sur papier libre + cd Rom au format JPEG, pour être projetées aux membres du jury.

Les dossiers des candidats non retenus seront retournés après examen par le jury.

Le règlement du concours sera adressé aux candidats retenus.

Délai d'exécution des études :

Les candidats s'engageront de façon impérative à respecter les délais suivants :

- réception des candidatures 2/09/10 avant 12h00.

- concours d'architecture - semaines 39 à 47 (2010)

- commission technique - jury - choix du lauréat : semaines 48 à 50 (2010).

- finalisation contrat Moe : Janvier 2011

- consultation des entreprises prévue en Septembre 2011 pour un début des travaux 1<sup>er</sup> trimestre 2012.

Les prestations seront détaillées dans le règlement du concours : elles seront de niveau esquisse avec éléments complémentaires répondant aux problématiques de la maîtrise des coûts et des charges et d'un habitat innovant.

La rémunération sera plafonnée à 11.5% du montant des travaux (H.T.) pour une mission de Base + exe

Les marchés de travaux seront dévolus en lots séparés.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif, 6 cours Sablon, F-63000 Clermont Ferrand. Tél. 04 73 14 61 00.

[greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr](mailto:greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr)

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité consultatif interrégional du règlement amiable, 119 avenue du Maréchal de Saxe, F-69427 Lyon.

**VI.1) CE CONCOURS S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES :**

Tél. 04 72 84 78 59. Fax 04 72 84 78 55.

Service auprès duquel les renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :  
cf. adresse du greffe du Tribunal administratif ci-dessus.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 29 juin 2010.

**VI.3) PROCÉDURES DE RECOURS**

VI.3.1) **Instance chargée des procédures de recours :**

VI.3.2) **Introduction des recours :**

VI.3.3) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

VI.4) **DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS :**

29 juin 2010.